

Dans sa séance du 23 mai 2023 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
2. Approuvé les comptes 2022 de la commune
3. Approuvé les comptes 2022 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement
4. Voté un crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la végétalisation du hameau de Fossard
5. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 140'000.- pour financer la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans
6. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale
7. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000,- pour financer la création d'une ferme urbaine
8. Renouvelé le bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* Le délai référendaire expire le 10.07.2023

Richard Stark
Président du conseil
municipal 2022-2023